### Rapport de recommandations de la Vingt-huitième Conférence des représentants officiels du PROE

### Introduction

1. La vingt-huitième Conférence des représentants officiels du PROE s’est tenue du 19 au 21 septembre 2017 à Apia (Samoa).

### Y participent les représentants des États suivants : Australie, Commonwealth des Îles Mariannes du Nord, États fédérés de Micronésie (ÉFM), États-Unis d’Amérique (É.-U.), Fidji, France, Îles Cook, Kiribati, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, République des Îles Marshall, Royaume-Uni, Samoa, Samoa américaines, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Wallis-et-Futuna. Une liste exhaustive des participants et des observateurs figure en Annexe I.

**Point 1 de l’ordre du jour : Ouverture**

1. La cérémonie d’ouverture officielle s’est tenue le 18 septembre à l'hôtel Tanoa Tusitala, à Apia (Samoa). L’allocution de bienvenue du Directeur général du Secrétariat du Programme régional océanien de l’environnement (PROE), M. Kosi Latu figure en Annexe II.
2. La Conférence a été officiellement inaugurée par le Premier ministre par intérim du Samoa, l'Honorable Tialavea Fea Leniu Tionisio Hunt. Le discours d'ouverture de l'Honorable Premier ministre par intérim figure en Annexe III.

### Point 2 de l’ordre du jour : Nomination du Président et du Vice-président

1. Conformément au *Règlement intérieur de la Conférence du PROE,* les Palaos, hôtes de la Conférence, sont nommées à la présidence de la 28e Conférence et les Fidji à la vice-présidence.
2. La Présidente sortante, Dr Josie Tamate, représentante de Nioué, remercie les Membres et le Secrétariat de lui avoir accordé le privilège d’assurer la présidence. Elle ajoute que l'année écoulée a été chargée, et que l'un des évènements marquants fut l'adoption du nouveau Plan stratégique du PROE.
3. L'Honorable Umiich Sengebau, représentante des Palaos, remercie la Présidente de la 27e Conférence pour sa conduite des travaux, et prend la présidence.
4. La Conférence :

* **nomme** la représentante de **Palaos** en tant que **Présidente**, et
* **nomme** la représentante des **Fidji** en tant que **Vice-présidente**.

**Point 3 de l’ordre du jour : Adoption de l’ordre du jour et des procédures de travail**

1. La Conférence a examiné l’ordre du jour provisoire et l’horaire de travail proposé.
2. À la demande de la République des Îles Marshall, le point 6.1 de l'ordre du jour a été déplacé au premier point de l'ordre du jour du deuxième jour.
3. La Conférence :

* **examine** et **approuve** l’ordre du jour provisoire (qui figure en Annexe IV) ;
* **approuve** l’horaire de travail ; et
* **nomme** un Comité de rédaction à composition non limitée afin de travailler avec le vice-président de la 28ème Conférence, mais également avec l’Australie, les États Fédérés de Micronésie, les États-Unis, les Îles Cook, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, la Polynésie française, la République des Îles Marshall, les Samoa américaines, et Tuvalu.

**Point 4 de l’ordre du jour : Mesures prises concernant les questions issues de la vingt-septième Conférence du PROE**

1. Le Secrétariat rend compte, par le biais d’un document de travail, des mesures prises à l’égard des décisions et directives issues de la vingt-septième Conférence du PROE.
2. La Conférence :

* **prend note des actions prises** à l’égard des décisions et directives de la 27e Conférence du PROE.

**Point 5 de l’ordre du jour : Bilan de 2016**

**Point 5.1 de l’ordre du jour : Présentation du rapport annuel pour 2016 et compte-rendu du Directeur général sur les réalisations depuis la vingt-septième Conférence du PROE**

1. Le Directeur général présente aux Membres le *Rapport annuel du PROE pour 2016* et son rapport de synthèse sur les progrès accomplis depuis la vingt-septième Conférence du PROE.
2. La Conférence :

* **prend acte** du rapport.

**Point 5.2 de l’ordre du jour : Rapport de suivi et d’évaluation des performances (PMER) concernant le programme de travail et budget pour 2016**

1. Le Secrétariat présente son Rapport de suivi et d’évaluation des performances (PMER) concernant le programme de travail et budget pour 2016 et signale qu’il s’agit de la dernière fois que le Plan stratégique 2010-2015 fait l’objet d’un rapport, et que, par conséquent, le PMER présentera seulement les résultats des cinq dernières années.
2. Le Secrétariat attire l’attention sur les activités clés réalisées dans le cadre du Changement climatique, de la Biodiversité, de la Gestion des déchets, de la Surveillance et la gouvernance environnementales et des Services généraux. Le Secrétariat met à l’honneur les différents donateurs ayant contribué à ses travaux et rappelle les participations financières effectuées en faveur de ses Membres.
3. La Conférence

* **prend acte** des réalisations et des progrès présentés dans le Rapport de suivi et d’évaluation des performances concernant le Programme de travail et budget pour 2016 (PMER).

**Point 5.3 de l’ordre du jour : Comptes annuels vérifiés pour l’exercice 2016**

1. Conformément à l’article 27(e) du Règlement financier, le Secrétariat présente les comptes annuels vérifiés pour l’exercice clos le 31 décembre 2016, et indique que les comptes annuels vérifiés pour l’exercice 2016 ont été préparés conformément aux *International Financial Reporting Standards* (IFRS, normes internationales d’information financière) et annonce que les commissaires aux comptes ont certifié sans réserve les opérations financières du Secrétariat pour 2016.
2. La Conférence :

* **examine** et **approuve** les états financiers vérifiés et le rapport des commissaires aux comptes pour 2016.

**Point 6 de l’ordre du jour : Réforme institutionnelle et questions stratégiques**

**Point 6.1 de l’ordre du jour : Point sur le renforcement des liens régionaux**

1. Le Secrétariat informe les Membres de l’avancement du projet pilote contribuant au renforcement des liens régionaux conformément à ce qui a été convenu par les Membres dans le cadre de la Conférence du PROE en 2010 et 2012, conformément aux résultats de bureau réclamée par la 27ème Conférence du PROE.
2. La République des Îles Marshall salue les nombreux avantages qu’offre le détachement d’un agent technique à Madujo – et qu’elle énumère à la Conférence – et propose d’accueillir le bureau sous-régional du PROE, conformément à ce qui fut convenu lors du Sommet des chefs d’État et de gouvernement des pays membres du Forum en Micronésie. Tout en soulignant les défis financiers rencontrés par le bureau du PROE à Majuro, les Îles Marshall indiquent qu’un prochain financement du Fonds pour l’environnement mondial (FEM) serait étudié afin de soutenir l’établissement et le fonctionnement du bureau régional.
3. Le Directeur général fait remarquer que le financement des bureaux sous-régionaux provient essentiellement de deux sources : le financement de base et les projets. Les deux bureaux pilotes sont soutenus par le financement de base, qui ne suffit pas à tout financer. Le PROE réclame désormais l’établissement d’un nouveau bureau aux Palaos en plus du bureau régional au Nord. Le Directeur général a ajouté qu’il est possible que les bureaux établis par un accord de pays hôte soient invités à fournir davantage de soutien et qu’il convient de noter que Samoa contribue en tant que pays hôte du Secrétariat.
4. La Conférence a soutenu l’initiative visant à renforcer les liens régionaux. Samoa et la Nouvelle-Zélande recommandent le développement d’une stratégie de renforcement de liens régionaux afin de guider les Membres dans leur examen de cette stratégie, et soulignent le besoin en ressources pour le succès d’une telle présence régionale et les leçons tirées à ce jour.
5. Les États fédérés de Micronésie demandent des précisions sur le soutien requis par les gouvernements qui ont signé un accord de pays hôte avec le PROE et souhaitent également savoir si une analyse coûts-bénéfices (ACB) a eu lieu et si le Secrétariat a fait savoir que le type de soutien nécessaire n’a pas encore été finalisé, mais ne sera pas nécessairement que financier et qu’une ACB a bien été menée.
6. Les États-Unis, soutenus par la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Kiribati ne souhaitent pas soutenir des bureaux sous-régionaux financés par le budget de base, mais apporteront leur aide si d’autres sources de financement sont trouvées. Kiribati souhaite avoir l’assurance que si l’aide provient du budget de base, cela n’aura pas d’incidence sur l’aide fournie à d’autres Membres.
7. La Nouvelle-Calédonie propose le partage des dépenses salariales des officiers détachés par plusieurs agences du CORP avec d’autres agences qui rencontrent les mêmes problèmes afin d’éviter une surcharge de travail pour certains projets spécifiques dans le cadre de missions dans un pays.
8. Le Comité des *Friends of the Chair,* (FoC, Amis de la Présidence) a été constitué et se compose de : Australie, États-Unis, France, Îles Cook, Kiribati, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République des Îles Marshall et Samoa.
9. Le FoC a rendu compte de ses travaux à la Conférence et a présenté un ensemble de recommandations que la Conférence a approuvées.
10. La Conférence :

* **prend** **note** du rapport du Secrétariat ;
* **se félicite** de la décision du Forum des îles de Micronésie en mai 2017 selon laquelle les présidents des Palaos, des États fédérés de Micronésie et de la République des Îles Marshall indiquent être tous d’accord et soutenir l’offre des Îles Marshall d’accueillir l’antenne sous-régionale du PROE à Majuro, dans les Îles Marshall ;
* **convient** que les actions suivantes doivent être fructueusement menées à bien par le Secrétariat avant d’installer un bureau sous-régional à Majuro ;

**a)** entreprendre une évaluation détaillée des coûts opérationnels et autres besoins pour l'établissement d'un bureau sous-régional à Majuro.

**b)** identifier une source de financement en évaluant tous les types de ressources disponibles, notamment les aides financières et en nature du gouvernement hôte, les mécanismes de partage des dépenses avec des sources de financement programmatique appropriées provenant d’autres organisations et des fonds validés dans le cadre de projets qui pourraient s’appliquer ;

* **invite** le Directeur général du PROE à informer le Forum des îles de Micronésie des actions menées pour l’installation de l’antenne sous-régionale du PROE à Majuro.

**Point 6.2 de l’Ordre du jour : Accès au financement pour lutter contre le changement climatique - mises à jour concernant l’accréditation du Fonds d’adaptation (FA), du Fonds vert pour le climat (FVC) et du Fonds pour l’environnement mondial (FEM)**

1. Le Secrétariat a tenu informée la Conférence sur les progrès accomplis par le PROE en sa qualité d’entité régionale de mise en œuvre (ERM) pour le Fonds pour l’adaptation (FA), le Fonds vert pour le climat (FVC) et des nouveautés concernant l'accréditation du Fonds pour l’environnement mondial (FEM).
2. La Conférence

* **prend acte** des progrès et des initiatives en réserve pour garantir le financement climatique en tant qu’entité accrédité pour les ressources du FA et du FVC ;
* **prend acte** de la mise en place d’une Unité de coordination des projets et de son rôle dans le soutien de l’élaboration et la gestion des réserves de projets du PROE, notamment les projets associés au FA et FVC ;
* **prend acte** de la clôture du projet « MSP » du FEM et du soutien actuel orienté vers la reconstitution des ressources FEM-7 et l’accès à l’Initiative de renforcement des capacités pour la transparence ; et
* **donne** des conseils sur les priorités des Membres pour un soutien amélioré et/ou supplémentaire du Secrétariat dans le cadre de l’accès au financement en matière de lutte contre le changement climatique.

**Point 6.3 de l’Ordre du jour : Observatoire sur le changement climatique dans le Pacifique**

1. Le Secrétariat fournit aux Membres un compte-rendu relatif à l’évolution de la mise en place de l'Observatoire sur le changement climatique dans le Pacifique (PCCC).
2. La Conférence :

* **prend acte** des progrès des travaux pour la création de l’Observatoire sur le changement climatique dans le Pacifique ;
* **charge** le Secrétariat de poursuivre sa collaboration avec le Comité de direction, et en consultation étroite avec les Membres et les partenaires, et de définir les rôles du PCCC, tout en s’assurant que son fonctionnement complète les mécanismes et l’organisation régionale impliqués ;
* **enjoint** le Secrétariat d’élaborer une structure de gouvernance pour examen et un plan d’exploitation, notamment l’implication auprès d’agences privées, qui tiennent compte des considérations budgétaires pour le fonctionnement du PCCC.
* **convient** de travailler ensemble à encourager le gouvernement japonais dans la préparation de la 8e réunion des Dirigeants des îles du Pacifique (PALM) de 2018 à présenter un exemple d’une construction durable et respectueuse du climat certifiée LEED et d'un dispositif à 100 % solaire pour le PCCC ; et
* **encourage** les partenaires de développement et la communauté internationale à soutenir la mise en place de programmes et de partenariats dans les locaux du PCCC**.**

**Point 6.4 de l’ordre du jour : Objectifs de développement durable**

1. Le Secrétariat informe les Membres sur les progrès effectués dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre du travail effectué par le groupe de travail océanien des ODD (PST). Cette mise à jour met l’accent sur la récente réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique au Samoa au cours de laquelle le communiqué des dirigeants a approuvé la feuille de route du Pacifique sur le développement durable (PRSD). Le PST a été créé en 2016 en réponse à l’engagement pris par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique en 2015 de mettre pleinement en œuvre les ODD.
2. La Conférence :

* **prend acte** des progrès en matière de mise en œuvre des ODD ; et
* **prend acte** de la contribution du Secrétariat apporté au suivi et à l'établissement de rapports en matière d'ODD.

**Point 6.5 de l’ordre du jour : Conférence sur les océans des Nations Unies : Résultats et prochaines étapes**

1. Le Secrétariat informe la Conférence des résultats de la Conférence des Nations Unies en vue de soutenir la réalisation de l’objectif 14 de développement durable, du soutien du PROE aux Membres avant et pendant la Conférence et au cours des étapes suivantes.
2. La Conférence :

* **salue** le rôle de leader et les efforts des Fidji pour leur accueil conjoint de la Conférence ONU-Océans avec la Suède ;
* **prend acte,** avec satisfaction, du soutien apporté par la Suède, qui a permis au Secrétariat de soutenir les Membres tout au long du processus de la Conférence ONU-Océans ;
* **salue** le soutien logistique fourni par la Mission des Nations Unies aux Fidji et Samoa au PROE pour la Conférence ONU-Océans **;**
* **réaffirme** notre engagement comme Membres du PROE pour atteindre l’ODD 14 ; et
* **demande** que le Secrétariat travaille avec les Membres afin de tenir les engagements que nous avons pris lors de la Conférence.

**Point 6.6 de l’ordre du jour : FED 11**

1. Le Secrétariat informe les membres des progrès réalisés dans le cadre du 11e Cycle du Fonds de Développement de l’Union européenne (FED-11). La présentation des activités à venir dans le cadre du FED-11, notamment en ce qui concerne l’Objectif 2.1 sur l’utilisation durable des ressources marines (Projet marin du Pacifique et de l’Union européenne [PEUMP]), et l’objectif 2.2 sur la gestion des déchets (PacWaste Plus), incluait également la préparation avec les partenaires et les membres des prochaines activités à mener dans le cadre du volet du FED-11 concernant les pays et territoires d’outre-mer.
2. La Conférence :

* **prend acte** du PROE est un bénéficiaire important du financement du FED-11, lequel sera déployé au sein des pays membres, bien que cela ne soit prévu que début 2018 ;
* **prend acte** de l’Objectif 2.1 du FED-11, l’engagement principal du PROE consistera à développer des méthodes visant à limiter les prises accidentelles d’espèces menacées et à améliorer l’état de la biodiversité et la gestion des écosystèmes côtiers ;
* **prend acte** de l’Objectif 2.2 du FED-11, l’engagement du PROE consistera à mettre en œuvre les composantes prioritaires du programme Cleaner Pacific 2025, avec ses partenaires, afin d’optimiser la gestion des déchets et la lutte contre la pollution dans le Pacifique ;
* **prend acte** de l’Objectif 2.2 du FED-11, l’engagement du PROE consistera à mettre en œuvre les composantes prioritaires du programme Cleaner Pacific 2025, avec ses partenaires, afin d’optimiser la gestion des déchets et la lutte contre la pollution dans le Pacifique ;
* **note** que le programme du FED-11 sera mis en œuvre conformément à la politique de recouvrement des coûts du PROE et aux règles de l’UE, et que cela sera reflété dans les futurs rapports ;
* **accepte** de collaborer avec le PROE pour la mise en œuvre de projets dans le cadre du FED-11.

### Point 6.7 de l’ordre du jour : Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique (FRDP)

### Le Secrétariat fait le point sur le Cadre océanien pour un développement résilient (FRDP).

1. La Conférence :

* **prend acte** des progrès concernant la mise en œuvre du FRDP et l'établissement de mécanismes de gouvernance ; et
* **charge** le Secrétariat de jouer un rôle actif dans la gouvernance du PRP et de faire rapport sur ses progrès aux Membres.

**Point 6.8.1 de l’ordre du jour : Partenariats du PROE et du PNUE**

1. Le Bureau sous-régional du Programme des Nations Unies pour l’environnement (ONU environnement) dans le Pacifique fait le point sur la mise en œuvre de ses priorités stratégiques révisées et sur le partenariat ONU environnement-PROE. Il informe par ailleurs les participants à la conférence de la 3e session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement (ANUE-3) et de son processus de préparation.
2. La Conférence :

* **prend acte** des progrès et des activités prévues pour la mise en œuvre des priorités stratégiques pour le Bureau de l’ONU environnement dans le Pacifique et du nouveau mémorandum d’entente en cours de négociation entre l’ONU environnement et le PROE ;
* **invite** les pays Membres à envoyer des délégations ministérielles à la 3e session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement.

**Point 6.8.2 de l’ordre du jour : Le PROE et l’Université de Newcastle**

1. Le Secrétariatprésente un rapide résumé sur le développement d’un partenariat entre le PROE et l’Université de Newcastle en Australie (UON), et d’autres partenaires régionaux, notamment l’Université du Pacifique Sud (USP). Ce partenariat portera sur cinq bourses de doctorat (PhD) pour les candidats des îles du Pacifique et un rôle de Coordinateur de recherche post-doctorat, qui feront l’objet d’une publication sur le campus du PROE.
2. L’UON a été saluée pour son initiative et son partenariat avec le PROE. À la demande des Tuvalu, le Secrétariat a affirmé que l’approche de l’UON était axée sur le renforcement ciblé des capacités selon les besoins et les priorités de la région identifiés lors d’un processus de sélection compétitif.
3. La Conférence :

* **prend note** du résumé portant sur le développement d’un partenariat entre le PROE et l’Université de Newcastle en Australie.

**Point 6.9 de l’ordre du jour : Point sur les préparatifs de la 23e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CdP23)**

1. Le Secrétariatfait le point sur l’évolution du soutien apporté aux pays insulaires du Pacifique et en particulier, les Fidji, dans le cadre des préparatifs pour, et les activités liées à la CdP23.
2. Les Îles Cook souhaitent mieux comprendre le rôle du PROE en tant qu’organisation de coordination responsable eu égard au Communiqué des Dirigeants du Forum mettant en avant le Secrétariat du Forum en tant qu’organisation de coordination responsable. Le Secrétariat clarifie ce point et précise que conformément au mandat du PROE en tant qu’organisation de coordination responsable, il travaillera de concert avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (PIFS) selon l’approche One CROP, et une correspondance avec le PIFS est déjà en cours.
3. La Conférence félicite les Fidji pour leur Présidence à la CdP23 de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (UNFCCC) et le travail actuellement en cours, tout en incitant le PROE à apporter son soutien. La Nouvelle-Zélande reconnaît également le travail des Fidji visant à définir des priorités et encourage les Membres à adhérer au Partenariat CDN (Contributions déterminées au niveau national).
4. L’Australie, les États-Unis, le Royaume-Uni et le Samoa font également part de leur soutien aux Fidji, ainsi qu’au travail de la CdP23 :

* Le Royaume-Uni note son engagement visant à octroyer 22 millions USD pour l’organisation de la pré-CdP et soutenir la Présidence des Fidji en 2018, de même qu’il soutient le développement des Contributions déterminées au niveau national (CDN).
* L’Australie souligne son soutien à la formation pour les femmes négociatrices des Îles du Pacifique ainsi que le financement visant à permettre à 15 femmes des Îles du Pacifique de participer à la CdP23.
* Les États-Unis notent leur participation de 700 000 USD proposée aux Fidji dans le cadre de sa présidence à la CdP.
* La France a également fait part de son soutien à la présidence des Fidji en partageant leur expérience et en contribuant à hauteur de 3,3 millions EUR pour soutenir la CdP 23.
* Le Secrétariat reconnaît l’appui dont bénéficient les Fidji et les îles du Pacifique, et il en souligne l’impact positif sur la région et accueille positivement tout soutien supplémentaire tout en abordant les demandes émanant des Pays membres en vue d’obtenir un financement plus important qui permettrait aux représentants de participer à la CdP23.

1. Le Samoa demande l’aide du Secrétariat dans le cadre de son bilan national pour la finalisation du règlement de l’Accord de Paris, pour lequel le Secrétariat note que des discussions en cours au niveau de la région du Pacifique doivent encore faire l’objet d’un consensus de la part de toutes les Parties Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique.
2. Les Fidji remercient les Membres de leur soutien et font part de l’objectif de la CdP23 tendant à être une CdP pour le Pacifique.
3. La Conférence :

* **accueille et félicite** les Fidji pour leur Présidence à l’occasion de la CdP23 ;
* **note** les progrès réalisés dans le cadre de la CdP23 ;
* **communique** au Secrétariat les points de vue ou les suggestions visant à soutenir plus efficacement les préparatifs de la CdP 23, notamment le rôle de la présidence des Fidji ; et
* **invite** les partenaires de développement et la communauté internationale à soutenir la participation des Pays insulaires du Pacifique à la CdP23.

**Point 7 de l’ordre du jour : Mise en œuvre du nouveau Plan stratégique du PROE 2017 – 2026**

**Point 7.1 de l’ordre du jour : Projet de Plan de mise en œuvre des performances (PIP)**

1. Le Secrétariat présente le projet de Plan de Mise en œuvre des performances (PIP) à faire approuver par la Conférence. Le Secrétariat définit l’objectif et le contenu du PIP. Il souligne qu’il s’agit du premier PIP d’une série de cinq dans le cadre du déploiement du Plan stratégique 2017-2026. Bien que le PIP ait été développé en interne, le Secrétariat salue le concours des *Friends of the Chair* (Amis de la Présidence), ainsi que l’aide apportée par le Conseiller des Services consultatifs régionaux financé par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce australien (DFAT).
2. Le Secrétariat félicite le Secrétariat pour la préparation du PIP et souligne le processus ouvert et transparent le caractérisant, avec des indicateurs SMART, les efforts des *Friends of the Chair* (Amis de la Présidence), ainsi que des autres Membres qui sont susceptibles de contribuer aux résultats du Plan stratégique 2017-2026. L’Australie note également la question récurrente de la priorisation qui sera abordée dans le cadre d’autres points de l’ordre du jour.
3. À la demande des Îles Cook le Secrétariat entend clarifier le rapport entre les objectifs organisationnels et stratégiques (cf. Illustration 2), de manière à renforcer le lien avec les résultats dans le cadre du plan décennal qui portera sur des réformes structurelles ultérieures.
4. Considérant que le PIP sert de mécanisme de suivi en vue d’une réalisation tangible des objectifs, la Nouvelle-Calédonie suggère que le PIP est certainement trop détaillé et encourageait un format simple qui contribuerait à clarifier les mesures à prendre.
5. Les Fidji constatent avec satisfaction l’intégration de mécanismes de financement durables visant à appuyer la mise en œuvre du PIP.
6. La Conférence :

* **aborde** et **entérine** le projet de plan de mise en œuvre du Plan de mise en œuvre des performances.

**Point 7.2 de l’ordre du jour : Plans d’action des Pays et Territoires du PROE**

1. Le Secrétariat a recherché les intérêts des Membres liés au champ d’application, à l’importance et au processus d’élaboration de Plans d’action des Pays et territoires du PROE. Ils seront annexés au Plan de mise en œuvre des performances (PIP) selon la volonté des Membres à la 27e Conférence du PROE.
2. Les États-Unis, la France, la Nouvelle-Calédonie et le Samoa expriment leur inquiétude quant à l’ambition d’une telle proposition, et proposent de l’ajourner pour la revoir ultérieurement. Samoa est conscient de la portée régionale du Plan de mise en œuvre des performances (PIP) en soutien aux priorités nationales, et recommande que les pays s’engagent dans le processus de rapport à cet égard.
3. La Nouvelle-Calédonie craint que par la publication de plans d’action spécifiquement nationaux on ne perde de vue les intérêts régionaux. Elle propose au Secrétariat de développer une matrice de stratégies nationales liées à chaque objectif et résultat régionaux, ou d’ajouter une colonne au Plan de mise en œuvre des performances (PIP). Elle mentionne des stratégies nationales conjointes mises en place par la Communauté du Pacifique (CPS) ainsi que l’enseignement tiré, notamment le fait que ces plans ne peuvent être déployés s’ils ne sont pas proactivement abordés par les pays.
4. Nioué remarque l’incapacité des petites îles avec des priorités diverses à recevoir des informations actualisées et exhorte le Secrétariat à la soutenir davantage pour que les résultats régionaux atteignent le niveau national. Elle craint également que les nouvelles dispositions biennales ne négligent certaines opportunités.
5. Le Secrétariat note l’inquiétude des Membres estimant qu’il s’agit d’une démarche complexe, de même qu’il relève que les pays devraient développer un plan d’action national plutôt que le Secrétariat. Il suggère de modifier les recommandations pour cet ordre du jour, avec l’appui du Président.
6. La Conférence :

* **prend acte de** la responsabilité des pays du Pacifique Membres de mener des plans nationaux et territoriaux ;
* **convient** d’impliquer davantage les Membres lors des comptes-rendus de la Conférence du PROE ;
* **convient** du plus ample développement de la portée et du contenu des plans d’action dans le PIP 2020-21.

**Point 7.3 de l’ordre du jour : Révision de la structure de l’organisation**

1. Le Secrétariat sollicite l’approbation des Membres pour une révision de la structure de l’organisation. Selon la proposition émise, une structure révisée permettra d’optimiser l’intégration, de renforcer l’efficience ainsi que l’efficacité en termes de coûts de la mise en œuvre du Plan stratégique 2017-2026 et de proposer de meilleurs services aux Membres.
2. . L’Australie, les États-Unis, la France, les Îles Cook, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, le Samoa et Wallis-et-Futuna félicitent le Secrétariat pour la nouvelle structure de l’organisation et la France, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, le Samoa et Wallis-et-Futuna approuvent la structure organisationnelle proposée alors que l’Australie, les États-Unis, les Îles Cook et la Nouvelle-Zélande expliquent qu’ils ne sont pas encore enclins à leur emboîter le pas à ce stade en raison de problèmes avec la priorisation et la durabilité financière.
3. La Conférence n’a pu obtenir de consensus et un Comité des *Friends of the Chair* (Amis de la Présidence, FoC) a été formé, comprenant l’Australie, la France, les États-Unis, les Îles Cook, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande et la Polynésie française. Ce comité a fourni le texte approuvé par la Conférence.
4. La Conférence :

* **reconnaît** que la logique fonctionnelle qui préside à la révision de la structure organisationnelle est tout à fait conforme au Plan stratégique 2017 – 2026 du PROE ;
* **enjoint** le Secrétariat d’informer régulièrement les Membres par le biais du Comité des *Friends of the Chair* (Amis de la Présidence) de l’exécution du plan ;
* **note** que la mise en œuvre du plan est soumise à la disponibilité des ressources ; et
* **note également** que le soutien financier n’est pas immédiatement disponible dans le budget 2018 – 19.

**Point 8 de l’ordre du jour : Dispositifs et mécanismes de gouvernance**

**Point 8.1 de l’ordre du jour : Modalités de gouvernance des conférences bisannuelles du PROE**

1. Lors de la 26e conférence du PROE en 2015, il a été décidé que le conseil de gouvernance de la Conférence du PROE serait convoqué tous les deux ans et accueilli par le Secrétariat à Samoa, et ce à partir de la conférence du PROE de 2017. La même conférence a également approuvé le mandat de la Troïka du PROE.
2. Lors de la 27e conférence du PROE en 2015, il a été décidé que le Conseil exécutif serait l’organe de décision les autres années et serait composé de la Troïka ainsi que quatre Membres supplémentaires représentant la Mélanésie, les Membres métropolitains, la Micronésie et la Polynésie, sélectionnés par leur circonscription respective. Ensuite, un projet de mandat du Conseil exécutif, en ligne avec les discussions de la 27CP et élaboré par les *Friends of the Chair* (Amis de la Présidence), a été présenté aux Membres de la 28e conférence du PROE.
3. Le Secrétariat informe la Conférence que les Samoa américaines souhaitent reporter leur participation au premier Conseil exécutif, et que les Îles Cook acceptent d’occuper la fonction.
4. Les États-Unis demandent au Secrétariat de communiquer tous les documents pour la conférence du Conseil exécutif au moins 30 jours à l’avance. Les États-Unis font remarquer par ailleurs que les décisions du Conseil exécutif devraient être communiquées par le Secrétariat à tous les Membres.
5. La Conférence a discuté des mandats de la Troïka et du Directeur Général. Ils se sont accordés sur le prolongement du mandat du Directeur Général à quatre ans, afin de l’aligner sur les Conférences bisannuelles du PROE et les termes du PIP, et de ne pas étendre le mandat de la Troïka au-delà des trois ans dont elle bénéficie actuellement afin de s’assurer qu’aucun pays ne soit désavantagé.
6. Les Îles Cook indiquent que la rotation des régions de la Micronésie et de la Polynésie doit être révisée au regard de la taille de ces circonscriptions, et demandent plus de précisions concernant les décisions du Conseil exécutif et les processus de consultation et d’approbation des décisions dans le cadre du mandat. La Nouvelle-Calédonie partage l’avis des Îles Cook pour ce qui est du besoin d’équité pour cette sous-région polynésienne, proposant par ailleurs que le Directeur général adjoint soit représenté au sein du Conseil exécutif. Les Tonga demandent également que le pouvoir décisionnel du Conseil exécutif soit clairement défini. Les Îles Mariannes du Nord acceptent par ailleurs la proposition de rotation, mais demandent de suivre Nauru dans la liste des rotations.
7. Le Secrétariat a reconnu une erreur dans l’Annexe 1 du rapport et a recommandé que les Îles Kiribati soient considérées comme un Petit État Insulaire éligible.
8. La France demande des précisions sur l’absence de représentation d’un Membre francophone dans la rotation du Conseil Le Secrétariat précise que la représentation d’un Membre francophone sera toujours garantie, et que si aucun Membre francophone n’est représenté dans la Troïka ou par les sous-régions, un Membre supplémentaire sera désigné parmi les Membres francophones.
9. La Présidence demande aux *Friends of the Chair* (Amis de la Présidence) (FoC) actuels de se réunir afin de réviser le texte et de le transmettre à la Conférence. Le FoC est composé de l’Australie, la France, les Îles Cook, Nioué, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, la Polynésie française et Tokelau, qui doivent être rejoints par les États fédérés de Micronésie.
10. La Conférence a pris en compte les révisions du FoC concernant le projet de mandat pour le Conseil exécutif qui recommandait l’approbation des décisions du Conseil exécutif par les Membres et la révision de l’Annexe 3 comprenant un modèle de rotation plus équitable pour les futurs Membres du Conseil.. La France constate qu'en 2028 il n’y a toujours aucun Membre francophone désigné ; elle va donc devoir en référer à Paris pour en obtenir l’approbation ; les Îles Cook indiquent qu’il reste encore des places disponibles dans la grille révisée pour ajouter un État francophone et ainsi solutionner ce problème.
11. La Conférence :

* **examine et adopte** le projet de mandat révisé pour le Conseil exécutif ;
* **note** que le mandat de la Troïka du PROE reste à trois ans ;
* **examine** si le mandat du Directeur général est conforme aux dispositions bisannuelles de la Conférence du PROE au **point 10.1 de l’ordre du jour** : **Évaluation des résultats du directeur général du PROE ;**
* **note** que le prochain Conseil exécutif sera composé de la Troïka de Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Nioué ; et de la rotation selon l’ordre alphabétique des Membres de l’Australie pour les Membres métropolitains, des îles Cook pour la Polynésie, des Fidji pour la Mélanésie, des États fédérés de Micronésie pour la Micronésie, et de la France pour les Membres francophones ;
* **note** que la première Conférence du Conseil exécutif sera convoquée immédiatement à l'issue de la 28e Conférence du PROE tenue le jeudi 21 septembre 2017.

**Point 8.2 de l’ordre du jour : Rapport du Comité d’audit**

1. Le Président du Comité d’audit rend compte des activités réalisées par le Comité d’audit pour la période allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017, avec des actualisations jusqu’à la fin du mois de juillet 2017. Le rapport est conforme aux principales exigences de la politique de gouvernance et de la Charte du Comité d’audit.
2. Le Comité d’audit indépendant prend en compte les progrès du Secrétariat visant à réduire activement le déficit et valide pleinement les recommandations du Comité d’audit fournies au préalable sur l’importance de l’élimination du déficit des fonds de réserve.
3. La Conférence salue le travail du Comité indépendant pour son excellent travail et le rapport produit. Elle félicite également le Secrétariat pour ses progrès visant à réduire le déficit des fonds de réserve.
4. La Nouvelle-Calédonie et le Samoa félicitent le PROE pour l’amélioration du contrôle interne. La Nouvelle-Calédonie félicite le Secrétariat pour avoir passé l’évaluation « des sept piliers » de l’Union européenne.
5. La Conférence :

* **tient compte** des activités réalisées dans le cadre de l’audit interne et par le Comité d’audit et **approuve** le rapport et les recommandations du Comité d’audit pour la période entre juillet 2016 et juin 2017.

**Point 8.3 de l'ordre du jour : Innovation au Secrétariat**

1. Le Secrétariat informe les Membres d'un certain nombre d'innovations dans le cadre du fonctionnement de l'organisation du Secrétariat. La mise en œuvre du Plan stratégique du PROE 2016-2026 impose une transformation stratégique de l'organisation, ce qui s'opère notamment à travers l'établissement du Système d'information sur les projets (PMIS), un outil de gestion de projets en ligne lié au Système de gestion financière (FMIS) afin de permettre aux membres du personnel de gérer l'ensemble des aspects des projets, pour une réalisation plus efficace.
2. Le Secrétariat présente le Système d'information sur les projets qu'il a élaboré en vue de soutenir la gestion des projets.
3. La Conférence :

* **note** les innovations mises en place en vue d'améliorer la prestation de services aux Membres par le Secrétariat.

**Point 9 de l’ordre du jour : Questions financières stratégiques**

**Point 9.1 de l’ordre du jour : Rapport sur la contribution des Membres**

1. Le Secrétariat rend compte à la Conférence de l’état d’avancement des contributions apportées par les Membres en date du 31 décembre 2016. Il en propose l’actualisation dans le cadre de la conférence.
2. Le Secrétariat souligne que la somme totale des contributions des Membres en date du 31 décembre 2016 s’élève à 1 005 105 USD. Ce montant accuse une baisse de 422 349 USD, comparé à 2015 où le montant atteignait les 1 427 454 USD.
3. L’Australie, la Nouvelle-Zélande, le Samoa, ainsi que les Îles Cook soutiennent la recommandation et notent la responsabilité conjointe visant à régler la contribution des Membres en suspens. La Nouvelle-Zélande reconnaît également la contribution de Samoa dans le cadre de l’accord du pays hôte, de même que l’engagement de Nauru à s’acquitter de sa contribution en souffrance.
4. Les Îles Cook, Nioué, la Nouvelle-Zélande et le Samoa proposent que le Secrétariat établisse une politique sur la contribution des Membres. Le Secrétariat valide la suggestion, mais ne manque pas de noter qu’il s’agit d’un problème d’engagement et de responsabilisation de ses Membres, étant donné qu’il s’agit de contributions volontaires. Le Secrétariat exhorte également les Membres à aborder conjointement la question dans les plus brefs délais, de manière à pouvoir se pencher sur le problème du déficit.
5. La Conférence :

* **prend note** du rapport ;
* **aborde** le problème des contributions des Membres en souffrance ; et
* **s’engage** collectivement et individuellement à verser intégralement les contributions actuelles et impayées en 2017.

**Point 9.2 de l’ordre du jour : Financement durable**

1. Le Secrétariat présente un rapport aux Membresconcernant les actions entreprises par le PROE pour atténuer les pressions exercées sur le budget et garantir ainsi un financement durable pour l’organisation, y compris de nombreuses alternatives visant à augmenter la contribution des Membres. Il tient à faire remarquer la situation unique du PROE, qui contrairement à d’autres agence du CORP, n’a pas augmenté ses contributions en 13 ans, bien que, dans le même temps, le coût des affaires a considérablement augmenté. Le Secrétariat a démontré que le financement de base dépend disproportionnellement des contributions de Membres et que si tous les Membres avaient payé leurs contributions à temps en 2016, le PROE n’aurait pas été déficitaire.
2. Les Membres ont débattu de la question, et essentiellement de la proposition d’augmentation de la contribution. La Conférence a reconnu les difficultés rencontrées par le Secrétariat à cause des contributions de Membres inchangées. Bien qu’une augmentation de la contribution soit uniquement symbolique (ne représentant qu’une mineure augmentation du financement de base) et qu’il y ait un besoin évident de s’attaquer au problème de recouvrement des coûts, les discussions ont d’abord soutenu cette idée mais aucun accord n’a été trouvé quant à l’augmentation de la contribution.
3. Les États-Unis et la France ont fait part de l’impossibilité de voir leurs contributions au Secrétariat augmenter en raison des politiques de financement de soutien aux organisations régionales et internationales de leur gouvernement actuel. En outre, ils ont fait savoir que toute augmentation de leur contribution serait contre-productive. D’autres Membres ont également fait part de leurs doutes quant à la possibilité d’augmenter leurs contributions pour des raisons financières ou politiques.
4. Admettant que la non-augmentation des contributions au PROE depuis 2004 met en péril les fonds nécessaires au travail à long terme du Secrétariat, les Membres ont convenu de l’indispensabilité de l’accompagner pour répondre aux besoins de la Région. Les Membres remarquent également que les besoins augmentent tandis que les ressources restent les mêmes. La Conférence suggère que le Secrétariat se concentre sur la création d’une stratégie de développement des activités fiable en étroite collaboration avec les Membres, qui doivent, par conséquent, la privilégier.
5. La Nouvelle–Calédonie a fait remarquer la différence entre les contributions volontaires et obligatoires, en suggérant que les engagements volontaires ne peuvent plus être considérés comme en souffrance, en raison de leur caractère facultatif.
6. La Nouvelle-Zélande a fait savoir qu’elle préférait une augmentation de 20 %, plus 3 % d’inflation. Les Îles Cook ont fait savoir qu’elles pouvaient assumer une augmentation de 10 %.
7. Le Secrétariat note que si les augmentations des contributions proposées pour les Membres sont mineures, il s’agit plutôt d’une adhésion d’engagement. Il a également rappelé que le PROE est la seule agence du CORP qui n‘a pas augmenté les contributions de ses Membres au cours des treize dernières années. Alors que le Secrétariat examine activement les options de recouvrement des coûts et envisage d’augmenter les frais de gestion des projets, un écart grandissant se crée entre les projets et les fonds de base et cette situation n’est pas tenable. Il est essentiel d’avoir un noyau solide si le PROE doit soutenir efficacement ses Membres.
8. La Présidence a créé un comité des *Friends of the Chair* (FoC, Amis de la Présidence) pour discuter de cette question. Le FoC est composé de l’Australie, des États fédérés de Micronésie, des États-Unis, de la France, des Îles Cook, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande, de la Papouasie-Nouvelle–Guinée, de Samoa, des Tuvalu, et de Wallis-et-Futuna.
9. La Conférence :

* **envisage** les options concernant l'augmentation de contributions des membres présentées àWP 9.2/Ann. V(a)-V(c)

5(a) - Implications des options pour des augmentations de 10 % ou 20 % ou 30% des contributions des Membres

5(b) - Implications des options pour des augmentations de 10 % ou 20 % ou 30% des contributions des Membres à l’exception des Membres métropolitains

5(c) - Augmentation de la contribution des Membres annuellement pour prendre en compte l‘inflation (3%)

* **reconnaît** la nécessité d’augmenter les contributions principales afin que le Secrétariat puisse produire les résultats convenus dans le Plan stratégique 2017-2026 et dans le Plan de mise en œuvre des performances, notamment la restructuration progressive ;
* **recommande** une augmentation de 20 % des contributions des Membres sous réserve de la confirmation des capitales, qui commencera à temps pour l’exercice financier 2018 du PROE. Cela n’inclut pas les États-Unis et la France, à noter que la France préfère une recommandation jusqu’à 20 %. Les Tonga examineront la question après leurs élections générales.
* **accepte** d’examiner les contributions des Membres comme point permanent de l’ordre du jour lors de chaque réunion du PROE ;
* **prend acte** de l'attribution des contributions impayées des Membres au solde négatif des réserves accumulées ces dernières années (voir WP 9.2/Ann. VI) ;
* **enjoint** le Secrétariat de continuer à collaborer avec les pays membres en situation d’arriérés de paiement en vue d’établir des programmes d’échelonnement ;
* **exhorte** les Membres à verser leur contribution en temps et en heure ;
* **prend acte** de la mise en œuvre de la politique de recouvrement des coûts et des frais inhérents au programme ;
* **prend acte** des efforts du Secrétariat visant à améliorer la situation financière du PROE, notamment la réduction du déficit global, la réduction des pertes de changes en 2016 et les mesures de réduction des coûts (voir WP 9.2/Ann. 7 et Ann. VIII) ;
* **prend acte** des efforts du Secrétariat visant à trouver d'autres bailleurs/partenaires ; et
* **prend acte** des efforts du Secrétariat visant à terminer l'examen de la Politique des réserves d'ici décembre 2017.

**Point 10 à l’ordre du jour : Services généraux**

**Point 10.1 de l’ordre du jour : Évaluation des résultats du directeur général du PROE**

1. Cette séance se déroule à huis clos.
2. La Conférence :

* **note et approuve** l’examen du processus annuel de rendement et perfectionnement du directeur général conduit par la Troïka pour la période allant de septembre 2016 à septembre 2017 ;
* **approuve** le processus annuel de rendement et perfectionnement (PDP) proposé pour le Directeur général pour la période de septembre 2017 à septembre 2018 et fait savoir que le PDP du Directeur général sera approuvé par le Conseil exécutif en 2018 ;
* **valide** la prolongation d’un an du contrat existant du directeur général afin de mieux correspondre aux nouvelles modalités de gouvernance du Secrétariat, ce qui signifie que le contrat prendra fin en décembre 2019 ;
* **demande à ce que la Troïka prodigue des conseils** sur le calendrier de remaniement du processus annuel de rendement et perfectionnement du DG par rapport au cycle du même processus pour les membres du personnel du Secrétariat, à l’exercice financier et au calendrier de la Conférence du PROE ; et
* **note** la précieuse contribution que les membres de la Troïka fournissent aux travaux du Secrétariat en y participant activement et en faisant régulièrement part de leurs observations constructives.

**Point 10.2 de l’ordre du jour : Harmonisation du CORP**

1. Le Secrétariat informe la Conférence des progrès accomplis dans le cadre des travaux du Secrétariat en vue d'une harmonisation du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP).
2. La Conférence :

* note l'intention des responsables du CORP de résoudre les problèmes qui entravent la poursuite de l'harmonisation des rémunérations avant le 3 novembre ; et
* note les progrès accomplis par le Secrétariat en ce qui concerne la poursuite de l'harmonisation du CORP dans un large éventail de domaines.

**Point 10.3 de l’ordre du jour : Nomination des commissaires aux comptes externes**

1. Le Secrétariat fournit à la Conférence un compte-rendu sur la nomination des commissaires aux comptes externes, indiquant que le mandat du commissaire aux comptes actuel du Secrétariat prendra fin le 31 octobre 2017.
2. Le Secrétariat signale qu’un appel d’offres a donc été lancé en vue de la vérification de ses comptes pour les exercices 2017 et 2018 Mais qu’après une période de quatre semaines de communication intense, une seule proposition avait été reçue. Le Comité a alors décidé de publier à nouveau l'appel d'offres pendant une période supplémentaire de deux semaines, mais n'a reçu aucune autre proposition. Le Comité a conclu que la proposition reçue de KPMG-Fiji remplissait les critères d'évaluation, et qu'il était techniquement en mesure de mener les travaux nécessaires. Par conséquent, KPMG-Fiji est recommandé pour approbation par la Conférence.
3. Samoa a mis en avant les efforts du Secrétariat dans le processus de nomination et soutient KPMG-Fiji, en tant qu’auditeur externe du Secrétariat pour 2017 et 2018. Les États-Unis, qui ont soutenu cette nomination, font remarquer que cinq propositions avaient été reçues lors des précédentes nominations de commissaires aux comptes, et prient instamment le PROE de prendre des mesures afin de garantir une procédure plus compétitive et transparente, en contactant directement des sociétés d'audit, par exemple. En réponse à la mesure proposée, le Secrétariat signale qu'il ne saurait entreprendre une telle démarche, car il lui faut préserver son objectivité.
4. Le Directeur général indique que la valeur de la proposition peut limiter les offres, et qu'une augmentation de cette valeur peut accroître le nombre d'offres recevables.
5. La Conférence :

* **prend en compte** le document et **approuve** la nomination de KPMG-Fiji afin de vérifier les comptes financiers du PROE pour les exercices financiers 2017 et 2018.

**Point 11 de l’ordre du jour : Conventions régionales**

**Point 11.1 de l’ordre du jour : Rapport de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention en vue d’interdire l’importation de déchets dangereux et radioactifs dans les pays insulaires du Forum et de contrôler les mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux dans la région du Pacifique Sud (Convention de Waigani)**

1. Les Îles Cook, qui président la Convention de Waigani (COP8), présentent le rapport de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Waigani.
2. La Nouvelle-Calédonie souhaite connaître le nombre d'infractions commises dans le cadre de la Convention MARPOL. En réponse, le Secrétariat précise qu'il n'y eut aucune infraction, mais que plus de 10 000 violations MARPOL en matière de conformité et d'application ont été signalées à différents pays.
3. La Conférence :

* **prend acte** du rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Waigani.

**Point 11.2 de l’ordre du jour : Rapport sur la quatorzième Conférence ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l’environnement de la région du Pacifique Sud et protocoles y relatifs (Convention de Nouméa)**

1. Samoa, qui préside la 14e Conférence des Parties à la Convention de Nouméa, présente le rapport à la Conférence.
2. La Conférence :

* **prend acte** du rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Nouméa.

**Point 12 de l’ordre du jour : Budget et programme de travail 2018 et 2019**

**Point 12.1 de l’ordre du jour : Division biodiversité et gestion écosystémique - aperçu des activités prévues en 2018-2019**

1. Le Secrétariat présente un aperçu des activités inscrites au programme de travail de la Division biodiversité et gestion écosystémique pour 2018-19 conformément au Plan stratégique du PROE.
2. La Conférence soutient les recommandations présentées par le Secrétariat et souligne plus particulièrement son travail concernant les espèces envahissantes sur le plan régional, tout en annonçant de futurs accords pour le financement de projets afin de privilégier cette question.
3. La Conférence :

* **prend note** des faits marquants de 2018 - 19 du programme de travail de Gestion de la biodiversité des écosystèmes

**Point 12.1.1 de l’ordre du jour : L’Année de la Baleine : Conférence sur les Baleines dans un océan en mutation : Conclusions et étapes suivantes**

1. Le Secrétariat fait le point avec les Membres sur les activités menées dans le cadre de l’Année de la Baleine, en particulier, la Conférence sur les Baleines dans un Océan en mutation organisée par le Gouvernement de Nulu’alofa entre le 4 et le 6 avril 2017, soulignant les conclusions et les étapes à venir qui découlent de la Conférence.
2. La Conférence remercie le Secrétariat pour les efforts considérables réalisés dans le cadre de la Conférence sur les Baleines dans un Océan en mutation et soutient le développement d’un nouveau Plan d’Action en faveur des Baleines et des Dauphins. La France souligne son soutien au profit de la recherche sur les mammifères marins et du centre d’exposition culturelle Tjibaou. Tonga fait état des retombées économiques et des bénéfices en matière de conservation que leur a apporté la Conférence lorsqu’ils l’ont accueillie, y compris les progrès réalisés en faveur du tourisme baleinier et de la fondation de sanctuaires de baleines.
3. La Conférence :

* **prend acte** du rapport de la Conférence sur les Baleines dans un Océan en mutation ;
* **prend acte** du contenu de la Déclaration des Îles du Pacifique sur l’Année de la Baleine et envisage de ratifier la Déclaration si elle n’en est pas déjà signataire ;
* **prend acte** des engagements pris par certains membres dans le cadre de l’Engagement volontaire #16006 envers la Conférence des Nations Unies sur les Océans et **se penche** sur la meilleure manière d’apporter son soutien ; et
* **accepte** de contribuer au Plan d’Action en faveur des Baleines et des Dauphins 2018-2022 ainsi qu’à d’autres mécanismes visant à la protection efficace des baleines dans la région des Îles du Pacifique.

**Point 12.1.2 de l’ordre du jour : Projet de Plans d’action concernant les espèces marines 2018 – 2022**

1. Le Secrétariat a mis au courant les Membres sur l’avancée de la révision du Programme régional pour les espèces marines des îles du Pacifique 2013–2017, et sur l’élaboration du nouveau programme 2018–2022.
2. La Conférence a apprécié l’approche la plus appropriée pour la révision du projet de plan d’action pour les espèces marines 2018–2022. Elle a confirmé la publication du plan d’action et s’est engagée à revoir le document avant le 31 octobre 2017. Les Îles Cook ont fait remarquer la création de leur sanctuaire marin et d’exigences législatives qui découlent de la mise en place du plan d’action. La Nouvelle-Zélande affirme que les leçons tirées lors de la création du plan d’action en faveur de la protection des tortues qu’elle a réalisé seront d’une grande utilité pour l’élaboration du plan d’action pour les espèces marines. La Nouvelle-Zélande a également suggéré de simplifier les objectifs du projet de plan d’action pour les espèces marines en consultant les États membres et en concrétisant les objectifs en plans nationaux.
3. La Conférence :

* **prend acte du fait** que le Pacific Islands Regional Marine Species Programme (Programme régional pour les Espèces marines des Îles du Pacifique) est revu tous les cinq ans et qu’il est désormais en train d’être révisé pour couvrir la période 2018-2022 ;
* **consent** à revoir le Programme préliminaire proposé et à communiquer un retour d’information écrit au Secrétariat pour le 31 octobre 2017.

**Point 12.1.3 de l’ordre du jour : Cadre de résilience côtière des Îles du Pacifique – Mise en œuvre d’un changement de paradigme**

1. Le Secrétariat a présenté à ses Membres un document sur le développement du Cadre de résilience côtière des îles du Pacifique (PIECoR) et l’influence capitale qu’il peut avoir sur le renforcement des capacités des gouvernements des îles du Pacifique et les communautés en façonnant et en proposant des solutions face au changement climatique et autres défis environnementaux. Le Secrétariat a annoncé que le Cadre s’est inspiré du nouveau Plan stratégique du PROE, en partenariat avec l’UICN et la CPS et en consultation avec le Fonds vert pour le climat (FVC), tout en s’appuyant sur les piliers de la résilience côtière proposés par ce dernier ainsi que sur les procédures et politiques approuvées par la Conférence du PROE.
2. Les États-Unis ont fait savoir qu’ils sont en train de réviser les priorités stratégiques, y compris les politiques relatives au changement climatique, et que, de ce fait, il ne leur était pas possible d’approuver le PIECoR. Ils ont donc suggérer de remplacer « approuvent » par « prennent en compte ».
3. Samoa et la Nouvelle-Calédonie ont réaffirmé l’importance du Cadre. Samoa suggère qu’il soit approuvé, tout en prenant en compte le statut des États-Unis, et la Nouvelle-Calédonie suggérant que cela permettrait à la région de trouver les fonds nécessaires.
4. La France a réaffirmé son soutien au cadre, en prenant en compte le fait que le Secrétariat a fait l’unanimité auprès des pays du Pacifique et que cela lui permettra de mettre en place les priorités stratégiques en la matière.
5. La Conférence prend note de la position des États-Unis et a accepté l’approbation de la recommandation, tout en tenant compte du statut des États-Unis.
6. La Conférence :

* **prend acte** du développement et l’importance duCadre de résilience côtière des Îles du Pacifique servant de référence au renforcement des réponses nationales au changement climatique ;
* **accepte** que le cadre constitue un mécanisme crucial visant à soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique ;
* **accepte** que le cadre constitue un mécanisme crucial visant à garantir un financement auprès du FVC ainsi que d’autres organismes de financement pertinents ; et
* **prend acte** des États-Unis observent un droit de réserve sur les deux derniers points.

**Point 12.2 de l’ordre du jour : Division Changements climatiques : aperçu pour 2018/2019**

1. Le Secrétariat donne un aperçu des activités du programme de travail de la Division Changements climatiques pour 2018–2019, activités adaptées au nouveau Plan stratégique du PROE.
2. La Conférence :

* **prend acte de** l'aperçu du programme de travail de la Division Changements climatiques pour 2018–2019

**Point 12.2.1 de l’ordre du jour : Mécanisme régional d’appui technique (RTSM, Regional Technical Support Mechanism)**

1. Le Secrétariat a fourni un compte-rendu du travail réalisé dans le cadre du Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques pour la région océanienne (SPCR-PR). Les Membres ont également été invité à fournir des directives stratégiques afin d’assurer la durabilité des travaux d’intégration réalisés dans le cadre et la continuité du programme RTSM.
2. Les ÉFM, la République des Îles Marshall et Tuvalu ont félicité le Secrétariat pour le soutien technique apporté par le RTSM et ont encouragé les bailleurs de fonds à considérer un meilleur financement futur du RTSM.
3. La Conférence :

* **prend acte** de *la Déclaration finale* (qui figure en annexe V) ;
* **prend** également acte que, selon les Membres participants, l’assistance technique proposée dans le cadre du Programme stratégique pour la Résilience climatique - Suivi dans le Pacifique (Strategic Program for Climate Resilience –Pacific Track (SPCR-PR)) doit être estimée nécessaire pour les Pays insulaires du Pacifique en vue de leur permettre de renforcer leur résilience face au changement climatique et aux risques liés aux catastrophes naturelles, d’accroître les investissements dans le changement climatique en faveur de leurs aspirations en termes de développement, et de permettre un accès simplifié aux fonds pour le changement climatique ;
* **demande** que les partenaires de développement soutiennent les pays intégrant le changement climatique et les risques liés aux catastrophes naturelles dans leurs processus, politiques et projets de planification de développement, en adoptant une approche méthodologique et les outils génériques portés à l’essai dans le cadre de ce programme ;
* **recommande** que le Secrétariat priorise la durabilité de ce travail d’intégration ainsi que le Mécanisme régional d’appui technique (RTSM) ; et
* **invite** les partenaires de développement à proposer une aide technique et financière pour que les outils d’intégration et l’appui au Mécanisme régional d’appui technique se poursuivent, comme le demandent les pays Membres bénéficiant du programme à ce jour.

**Point 12.2.2 de l’ordre du jour: Informations actualisées du 4e Conseil météorologique du Pacifique et de la 2e Réunion ministérielle du Pacifique de météorologie**

1. Le Secrétariat présente les résultats du 4e Conseil météorologique du Pacifique (CMP-4) et de la 2e Réunion ministérielle du Pacifique de météorologie (RMPM-2), qui œuvrent à l'avènement d'un climat et de services climatiques durables pour un Pacifique résilient, et remercie le gouvernement des Îles Salomon pour avoir organisé l'accueil de ces évènements.
2. Le Secrétariat rappelle l'historique et l'évolution du CMP, et reconnaît la contribution de donateurs et de partenaires de développement. Le Secrétariat souligne par ailleurs la formation aux médias de journalistes qui a précédé le CMP, financée par le Programme océanien de soutien climat et océans (COSPPac) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et animée par le PROE. Les résultats du CMP-4 comprennent, parmi de nombreux autres, l'examen de mi-parcours de la *Stratégie météorologique pour les îles du Pacifique 2012-2021* (PIMS), la *Stratégie météorologique pour les îles du Pacifique 2017-2026* révisée, ou encore la nouvelle *Feuille de route du Pacifique pour des services climatiques renforcés 2017-2026 (PRSCS)*.
3. Les Samoa reconnaissent les efforts déployés par le gouvernement des Îles Salomon, le PROE, le PNUD ainsi que les partenaires de développement et donateurs, et envisagent favorablement la possibilité d'accueillir les prochaines réunions CMP et RMPM en 2019.
4. Les États-Unis notent que malgré leur présence à Honiara, ils n'étaient pas inclus dans la déclaration ministérielle, et demandent à la Conférence de prendre bonne note de leur demande qu'il en soit fait mention dans les recommandations. Les États-Unis réaffirment leur soutien total en tant que membres de la Stratégie météorologique pour les îles du Pacifique 2012-2021 (PIMS), de la Feuille de route pour les services climatiques, du CMP et de la RMPM.
5. La Conférence :

* **note** les résultats du CMP-4 et de la RMPM-2;
* **note** l'examen de mi-parcours de la Stratégie météorologique pour les îles du Pacifique 2012-2021 (PIMS) et la Stratégie météorologique pour les îles du Pacifique 2017-2026 révisée;
* **note** la nouvelle Feuille de route du Pacifique pour des services climatiques renforcés 2017-2026 (PRSCS);
* **reconnaît** avec gratitude l'aide fournie par l'Organisation météorologique mondiale, le gouvernement des Îles Salomon, l'Université de Hawaï, l'Administration atmosphérique et océanique nationale et le gouvernement d'Australie à travers le COSPPac, le Programme australien des sciences du changement climatique et de la planification de l’adaptation dans le Pacifique (**PACCSAP**), le gouvernement de la Finlande, le gouvernement de Corée, Météo France et le PNUD, pour le CMP-4 et la RMPM-2; et
* **demande** au PMPD (Pacific Meteorological Desk Partnership) de poursuivre ses travaux avec les services hydrologiques et météorologiques nationaux ainsi que les partenaires de la région, afin de mettre en œuvre les mesures prévues par le CMP-4, les priorités définies dans la déclaration ministérielle de Honiara, les PIMS révisés et la PRSCS. Les États-Unis réservent leur place dans cette déclaration.
* **note le soutien et l'engagement** des Membres et des partenaires de développement pour l'obtention des résultats du CMP-4 et de la RMPM-2.

**Point 12.2.3 de l’ordre du jour : Conclusions des projets actuels du Conseil météorologique du Pacifique/partenariat du bureau météorologique du Pacifique soutenant les Services météorologiques et hydrologiques nationaux du Pacifique**

1. Le Secrétariat informe les participants de la Conférence des progrès réalisés par le Secrétariat et ses partenaires concernant les activités dans les domaines de la météorologie, l'hydrologie et la climatologie qui contribuent à renforcer les capacités des services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) des Membres.
2. La Nouvelle Calédonie demande à être incluse dans le panel des services climatologiques du Pacifique (PICS) et fait également remarquer qu’elle a demandé le soutien de la France concernant l’accès aux marchés du carbone dans le cadre du changement climatique. Météo France, qui représente la Nouvelle Calédonie, la Polynésie française et Wallis et Futuna à la 4e réunion du CMO, aimerait s’impliquer plus largement dans la région, notamment en travaillant avec les pays océaniens afin de minimiser les impacts économiques de la variabilité climatique. Le Secrétariat fait savoir qu’il travaille déjà avec Météo France pour renforcer leur relation au moyen d’un Mémorandum d’entente qui doit être signé et que l’adhésion du panel PICS a été révisée afin d’inclure la Nouvelle Calédonie.
3. De nombreux Membres ont exprimé leur satisfaction découlant de leur implication dans ce projet. Wallis–et–Futuna ont fait savoir que la mise en place récente de leur stratégie sur le changement climatique reposait sur le soutien d’agents des services météorologiques formés par le PROE.
4. La Conférence :

* **salue** le généreux soutien et l'engagement des partenaires régionaux et internationaux pour le travail passé, actuel et à venir d'aide aux services météorologiques et hydrauliques nationaux dans la région, dont le gouvernement de Finlande, le gouvernement de la République de Corée, l'Agence météorologique de Corée, le gouvernement d'Australie, le gouvernement du Canada, Environnement et Changement climatique Canada, le gouvernement du Japon, l'Agence météorologique du Japon, l’Administration océanique et atmosphérique nationale des États-Unis, le Bureau de l'USAID pour l'assistance à l'étranger en cas de catastrophes naturelles, Météo France, l’Organisation météorologique mondiale et le Fonds vert pour le climat ; et
* **encourage** les Membres **à soutenir** le développement en cours des services météorologiques et hydrologiques nationaux et les efforts du PROE pour les soutenir en ce sens**.**

**Point 12.3 de l’ordre du jour : Division « Gestion des déchets et lutte contre la pollution » — Aperçu des activités pour 2018-2019**

1. Le Secrétariat présente un aperçu des principales activités inscrites au programme de travail pour 2018-2019 et qui visent à améliorer la gestion des déchets solides et dangereux et à lutter contre la pollution marine dans la région.
2. La Conférence félicite le Secrétariat pour le travail accompli dans le domaine de la gestion des déchets et de la lutte contre la pollution. Elle exprime sa gratitude à l’égard de l’Union européenne pour le financement du projet PacWaste, et au Projet japonais de coopération technique (II) pour la promotion des initiatives régionales sur la gestion des déchets solides dans les pays insulaires du Pacifique (J-PRISM).
3. Les Îles Marshall souhaitent une réponse du Secrétariat à propos de sa demande d’aide sur la question des déchets nucléaires. En réponse, le Secrétariat explique qu’un groupe de travail constitué du PROE, du Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique (SFIP) et de la Communauté du Pacifique (CPS) a été créé pour remédier au problème des déchets nucléaire, précisant qu’une mission serait bientôt menée aux Îles Marshall.
4. Le Secrétariat est invité à favoriser la collaboration avec tous les pays et territoires insulaires océaniens afin de soutenir les îles du Pacifique en leur offrant des solutions de recyclage au plan national et de faire participer les partenaires du secteur privés à l’élaboration de la base de données consacrée aux déchets.
5. La Conférence :

* **prend note** du programme de travail de la division Gestion des déchets et lutte contre la pollution.

**Point 12.3.1 de l’ordre du jour : Réalisations, évaluation et héritage du projet océanien pour la gestion des déchets dangereux de l’Union européenne/PROE (PacWaste)**

1. Le Secrétariat présente à la Conférence les réalisations, une évaluation et une présentation des conclusions du projet océanien pour la gestion des déchets dangereux du FED 10, à savoir PacWaste.
2. Plusieurs Membres ont réclamé l’aide de PacWaste Plus, notamment :

* Les Tuvalu demandent un soutien technique de la part du Secrétariat pour la réhabilitation de la décharge de Funafuti. En réponse, le Secrétariat indique qu’une étude de référence a été effectuée pour la réhabilitation de la décharge de Funafuti et qu’il va poursuivre dans cette voie.
* Samoa souligne le besoin d’une coordination régionale en faveur de la gestion des déchets chimiques et d’un système de suivi des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, y compris parmi les parties prenantes.
* Fidji a réclamé au Secrétariat d’articuler une stratégie de déchets électroniques. Samoa aimerait savoir si les déchets électroniques sont considérés comme nocifs ou comme des déchets chimiques.
* Les Kiribati saluent la formation dispensée par le Secrétariat sur les déchets médicaux mais notent que la durée de la formation est courte et demande instamment au Secrétariat l’allonger la durée de cette formation à l’avenir. En réponse aux Kiribati, le Secrétariat observe que la formation du PacWaste est le reflet des ressources limitées à disposition, il a été admis que les pays veulent plus de formation et cela sera intégré à l’élaboration du projet pour le PacWaste Plus.

1. En réponse, le Secrétariat indique qu’il a l’intention d’utiliser des groupes de travail techniques notamment pour les projets « de la montagne à la mer ». Le Secrétariat a reconnu que les déchets électroniques étaient des composants mineurs du PacWaste mais qu’ils occuperont une place plus conséquente dans le PacWaste Plus. Le Secrétariat précise que les déchets électroniques contiennent des déchets solides et des déchets dangereux. Il ajoute que même si les marchés d’exportation provenant du décorticage des déchets électroniques peuvent être utiles, les Conventions de Bâle et Waigani empêchent l’exportation vers les principaux marchés asiatiques, et que le dépôt des déchets électroniques dans les décharges doit être utilisé en dernier recours.
2. La Conférence :

* **prend note** des réalisations du projet PacWaste en matière d’optimisation de la gestion de déchets dangereux dans le Pacifique, du renforcement de la collaboration régionale et d’une approche « Pacifique pour le Pacifique », conforme à *Cleaner Pacific 2025* (un Pacifique plus propre) ;
* **prend note** des résultats du suivi axé sur les résultats de l'Union européenne (ROM) et de l’évaluation finale, ainsi que de la date d’échéance au 31 décembre 2017 ; et
* **prend note** de l’héritage laissé par le projet PacWaste, par le projet PacWaste Plus financé par le FED 11.

**Point 12.3.2 de l’ordre du jour : Des Océans plus propres pour un Pacifique plus propre**

1. Le Secrétariat informe la Conférence de l’importance des meilleures pratiques en matière de gestion des déchets et de contrôle de la pollution en ce qu’elles représentent un mécanisme efficace de lutte contre la pollution marine et invite les Membres à participer activement à ces initiatives afin de soutenir à long terme la santé de l’océan Pacifique et de ses populations.
2. Appréciant que les débris marins soient par définition une question transfrontalière qui exige une action coordonnée par un partenariat à l’échelle de la planète, les États-Unis saluent le travail effectué avec des parties prenantes sur les déchets marins, notamment le Groupe des sept (G7), le Groupe des vingt (G20) et les regroupements de l’Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), reconnaissant en outre le rôle de la conférence « Notre océan » dans la lutte contre la pollution marine. Les États-Unis encouragent le Secrétariat à impliquer le secteur privé dans cette lutte et ont proposé un amendement du texte pour renforcer l’impact des mots en ajoutant « agit ». Le Secrétariat reconnaît l’importance de l’engagement du secteur privé pour trouver des solutions innovantes sur la problématique de la pollution plastique, notamment, et ajoute que ce point a été repris dans les propositions des projets PacWaste Plus et FED 11.
3. Les Îles Marshall réclament des précisions sur l’aide du Secrétariat aux pays où un grand nombre d’infractions ont été relevées dans le cadre du Programme d'observateurs. Le Secrétariat répond sur ce point qu’il collabore avec des pays afin d’améliorer la compréhension de l'Accord du Cap en vue de sa ratification, menant des examens législatifs de certaines lois nationales pour renforcer la conformité aux règles MARPOL et l’application de ces dernières.
4. Propositions d’action des Membres pour lutter contre la pollution marine :

* Les Kiribati soulignent leur engagement volontaire d’interdire l’utilisation de sacs de plastique à usage unique et sollicitent l’aide du Secrétariat et de ses partenaires pour mettre en œuvre un tel engagement.
* Wallis–et–Futuna a fait savoir qu’il avait interdit l’usage de sacs plastique cette année (depuis juillet), ayant pour but de l’interdire complétement d’ici 2020.
* La France a mis en place une nouvelle loi l’an passé afin d’interdire l’usage unique de sacs plastique. La prochaine étape visera à interdire l’usage de microplastiques. Elle demande l’aide du Secrétariat en la matière.
* Le Royaume-Uni s'est engagé à mettre en œuvre plusieurs mesures de lutte contre la pollution plastique, ayant introduit récemment une loi qui en interdit la fabrication. Le Royaume-Uni souligne en outre le travail déployé aux Îles Fidji et Salomon dans le cadre du Commonwealth Marine Economies Programme (CMEP) pour l’analyse des plastiques et met en exergue le besoin de développer des partenariats régionaux pour étayer les actions du Secrétariat dans ce domaine.

1. L’Australie soutient l’idée d’ajouter le terme « acte » en ce qui concerne l’importance d’entreprendre des actions dans les pays, à l’échelle régionale et mondiale, et demande de préciser si des infractions aux règles MARPOL d’engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés (ALDFG) ont été mentionnées par le Comité de protection de l'environnement marin (MEPC) de l'Organisation maritime internationale (OMI) et si cela n’est pas le cas, cela relève-t-il de la responsabilité du Secrétariat de le faire ? Le Secrétariat répond sur ce point qu’il s’est engagé à soumettre une proposition à l’OMI d’aborder la question de la classification des (ALDFG) dans le système MARPOL.
2. La Conférence :

* **prend acte** du progrès réalisé en termes de gestion de déchets et de lutte contre la pollution, une collaboration productive entre le PROE, les pays Membres et d’autres partenaires ;
* **retient** que la réussite de ces activités repose sur un engagement solide des pays participants ; et
* **s’engage**, en tant que pays Membre du PROE, à agir et à participer pleinement aux interventions en matière de gestion de déchets et de lutte contre la pollution afin d’enrayer la pollution marine à la source.

**Point 12.3.3 de l’ordre du jour : Renforcement durable des Capacités régionales pour une meilleure prise de décision**

1. Le Secrétariat informe la Conférence de la mise en œuvre de mécanismes durables visant à renforcer les effectifs humains et la capacité institutionnelle et cherche à obtenir l'engagement des Membres à participer activement aux initiatives proposées dans ce domaine, ainsi que pour la collecte et la soumission de données sur les déchets, les substances chimiques et les polluants.
2. Les Kiribati ont demandé au Secrétariat, qui travaille à la surveillance des déchets au niveau régional, qu’un système similaire soit instauré au niveau national. Les Kiribati reconnaissent par ailleurs les efforts réalisés par le Secrétariat en matière de formation sur la gestion des déchets mais demandent à ce que cette formation soit pérenne dans le temps et institutionnalisée.
3. Les États-Unis demandent que le terme «*commit*» soit modifié en « *engage* » (s’engage) dans la version anglaise des recommandations trois et quatre. Après consultation, les modifications ont été approuvées.
4. La Conférence :

* **tient compte** du développement des activités de renforcement durable des capacités et du système régional de gestion de déchets ;
* **retient** que la réussite de ces activités repose sur un engagement solide des pays participants ;
* **[accepte de s'engager**] en tant que pays Membre du PROE, à pleinement participer aux initiatives de renforcement des capacités ; et
* **[accepte de s'engager**] en tant que pays Membre du PROE, à désigner des homologues nationaux à qui il incombera de collecter régulièrement des données et de les soumettre au PROE en vue de les intégrer dans une base de données, s’il y a lieu.

**Point 12.4 de l’ordre du jour : Point du Département sur le Suivi environnemental et la Gouvernance 2018-19**

1. Le Secrétariat fait le point sur les conclusions du Pacific Environment Forum (PEF, Forum pour l’Environnement du Pacifique) et les principales activités du programme de travail 2018-19 afin que le département contribue au Suivi environnemental et à la Gouvernance, ainsi qu’aux Priorités stratégiques connexes du Plan stratégique du PROE.
2. La Conférence souligne l’importance des données, et soulignent que des politiques efficaces reposent sur des données correctes et précises, liées aux ODD nationaux. Elle souligne également l’importance d’outils comme le GIS (Système d’informations géographiques) qui contribuent à la mise en place de ces politiques.
3. La Conférence :

* **prend acte** des conclusions du Forum pour l’Environnement du Pacifique (Pacific Environment Forum, PEF) 2017.
* **prend acte** du programme de travail 2018–2019 de la division Gouvernance et surveillance environnementales du PROE.

**Point 12.4.1 de l’ordre du jour : Directives des Études d’impact sur l’environnement pour le Développement du tourisme côtier dans la Région du Pacifique**

1. Le Secrétariat présente aux Membres une version préliminaire des Directives des Études d’impact sur l’environnement pour le Développement du tourisme côtier dans la Région du Pacifique (EIA Guidelines for Coastal Tourism Development).
2. Le Secrétariat précise que ces Études d’impact sur l’environnement (EIE) sont conformes à l’objectif 4.1 de son nouveau Plan stratégique et qu’elles ont été développées en consultation avec un certain nombre de pays Membres et l’Organisation du Commerce du Pacifique Sud (SPTO, South Pacific Trade Organisation) qui encourageront vivement le Gouvernement et les promoteurs à en faire usage. Le secrétariat précise également qu’il s’agit de l’une des nombreuses directives des EIE développées sur des thématiques dont notamment les directives pour les déchetteries et l’extraction de sable.
3. Le Président reconnaît l’important travail réalisé par le Secrétariat en vue de produire un document sur les EIE mais note également qu’il reste encore de nombreux efforts à déployer pour développer et appliquer les directives des EIE afin d’empêcher d’autres développements inappropriés.
4. La Conférence reconnaît l’importance du tourisme pour les finances de nombreux Membres et salue la directive des EIE, invoquant qu’il s’agit d’un important mécanisme visant à minimiser les répercussions du développement touristique. La Nouvelle-Calédonie apprécie la traduction de la directive EIE en français et demande la tenue d’ateliers EIE relatifs à l’application des directives.
5. La Conférence :

* **entérine** la publication des Directives des Études d’impact sur l’environnement pour le Développement du tourisme côtier.

**Point 12.4.2 de l’ordre du jour : Programme de soutien au renforcement de la surveillance environnementale et à la collecte de données environnementales dans le Pacifique dans le cadre des processus d’établissement des rapports et des accords multilatéraux sur l'environnement (AME).**

1. Le Secrétariat présente les divers résultats obtenus dans le cadre du Programme ACPMEA2 et sollicite l’approbation de la portée et des priorités de la phase III du projet ACPMEA. Le Secrétariat souligne que le programme de renforcement des capacités associé aux accords environnementaux multilatéraux dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACPMEA) est en application depuis 2009, saluant le soutien financier apporté par la Commission européenne par le biais du Secrétariat ACP et ONU Environnement. Le Secrétariat informe que des résultats très probants ont été obtenus en matière de sensibilisation à la problématique environnementale et de mise en œuvre efficace des AME dans les pays membres du PROE.
2. La Conférence :

* **prend acte** des résultats obtenus dans le cadre du Programme ACPMEA2 et approuve la portée et les priorités de la phase III du projet ACPMEA.

**Point 12.5 de l’ordre du jour : Examen et approbation de la proposition de Programme de travail et de budget2018-2019**

1. Le Secrétariat présente sa proposition de Programme de travail annuel ainsi que son budget pour 2018-2019.
2. Le Directeur général ajoute également que le budget en équilibre répond directement à la demande des Membres, de même qu’il souligne que la confiance accrue des partenaires s’y reflète, ainsi que dans les prévisions de hausse. Le Directeur général souligne qu’avoir réussi l’évaluation du pilier 7 de l’UE a contribué à renforcer la confiance des donateurs.
3. L’Australie félicite le Secrétariat pour son budget exhaustif, lequel a reçu bon accueil, et elle invite le Secrétariat, au vu du nouveau soutien financier majeur potentiellement lié à une augmentation des contributions des membres, à revoir sa stratégie d’affectation de fonds supplémentaires. L’Australie suggère de mettre partiellement la priorité sur les postes qui ne seraient pas encore financés actuellement au sein de l’organisation.
4. La Conférence :

* **tient compte** et **approuve** le Programme de travail proposé et le budget équivalent à **28 998 044 USD** pour 2018ainsi que les projections du Programme de travail et le budget équivalent à **29 721 842 USD** pour 2019**.**

**Point 13 de l’ordre du jour : Points proposés par les Membres**

**Point 13.1 de l’ordre du jour : Nécessité d’une interdiction portant sur l’amiante dans la région du Pacifique**

1. Les Îles Cook ont présenté un document en faveur d’une interdiction de l’amiante dans le Pacifique, sollicitant le soutien et l’engagement des Membres afin de développer et mettre en place cette interdiction contre l’importation, la revente et l’utilisation de produits contenant de l’amiante dans le Pacifique.
2. En 2013–2014, le projet PacWaste a permis de mener la première enquête sur l’usage de l’amiante dans le Pacifique sur près de 26 îles dans 13 pays insulaires du Pacifique. L’enquête a démontré que pas moins de 150 millions de dollars USD seront nécessaires pour se débarrasser de et remplacer l’amiante localisé dans les pays concernés. Elle a également démontré que de nouveaux produits contenant de l’amiante étaient importés dans le Pacifique et qu’ils provenaient essentiellement d’Asie.
3. L’Australie, la France, la Nouvelle-Zélande, la Polynésie française, la République des Îles Marshall, Tonga, Tuvalu et Samoa ont apporté leur plus grand soutien à la proposition. Les États-Unis et les Samoa américaines, ont signalé qu’ils ont fait part de leurs inquiétudes à plusieurs Membres mais qu’ils ne peuvent pas soutenir cette recommandation étant donné que l’amiante reste légal pour certains usages dans leur pays. Le Royaume-Uni a fait savoir qu’il n’avait reçu aucun conseil à cet égard mais qu’il soutenait la proposition pour le moment.
4. L’Australie, la France, la Nouvelle-Zélande et la Polynésie française ont signalé qu’ils avaient interdit l’amiante au sein de leurs frontières. La Nouvelle-Zélande a proposé de partager son expérience et de travailler avec le Secrétariat pour élaborer un texte d’interdiction.
5. Tuvalu a souligné l’importance des données collectées lors de l’étude PacWaste et sollicite le Secrétariat pour qu’il mette en place les projets PacWaste et PacWaste Plus sur les 8 îles extérieures de Tuvalu en matière d’enlèvement et d’élimination de l’amiante.
6. La Conférence :

* **prend acte** des informations figurant dans le présent document ;
* **prend acte** des lettres de soutien en faveur d’un Pacifique sans amiante envoyées par les représentants des Gouvernements tongan et australien ;
* **prend acte** du travail réalisé dans le cadre du projet PacWaste financé par l’Union européenne, lequel a contribué par des ressources significatives à combattre l’amiante, à en surveiller la présence et à favoriser la sensibilisation au sein des 13 pays insulaires du Pacifique ;
* **prend acte** de la menace posée par les nouveaux amiantes dans les communautés du Pacifique ;
* **valide** les initiatives prises par les pays en vue d’interdire ou de restreindre l’importation, la réutilisation et la revente de produits et de déchets contenant de l’amiante, à l’exception de l’importation à des fins d’élimination sécurisée ; et
* **exhorte** le Secrétariat à travailler en étroite collaboration avec les pays et territoires du Pacifique afin d’interdire ou de restreindre l’importation, la réutilisation ou la revente des produits et de déchets contenant de l’amiante. Cleaner Pacific 2025 et PacWaste Plus permettront la mise en œuvre de ce programme.

**Point 13.2 de l’ordre du jour : Appel à l’action des Membres du PROE sur les microbilles en plastique**

1. La France présente un document sollicitant l’appui de la Conférence pour un appel à l’action des Membres du PROE sur les microbilles en plastique.
2. Les microplastiques tels que les microbilles contribuent aux fragments de plastiques et fibres qui contaminent nos mers, les transformant en une « soupe plastique » malsaine. Utilisées conformément aux instructions, les microbilles sont évacuées par les drains et dans les systèmes d’eau usée où l’on sait qu’elles passent à travers ces installations de traitement et sont donc rejetées dans la mer.
3. Dans l’environnement marin, les microplastiques sont connus pour avoir une tendance à la bioaccumulation. Les nouvelles recherches scientifiques se poursuivent afin de trouver de plus en plus d’exemples de plastique à l’intérieur de toute sorte de vie marine. Une récente étude a montré que 90 pour cent des oiseaux avaient également du plastique dans leur estomac. Les microbilles finissent chez les hommes par le biais du dentifrice et en mangeant des fruits de mer qui ont ingéré des microplastiques et les toxines qui vont avec.
4. Le Samoa salue l’initiative de la France et note que la question a aussi fait l’objet d’une discussion parmi les dirigeants, qui ont souligné l’importance qu’une telle initiative soit dirigée par le Secrétariat afin d’avoir des orientations pour l’élaboration des politiques nationales. La Nouvelle Calédonie soutient pleinement l’appel à l’action.
5. Les États-Unis partagent les préoccupations concernant les microbilles et indiquent avoir adopté une législation au niveau national à cet égard. Les États-Unis proposent des modifications à l’appel à l’action car les microbilles sont toujours utilisées dans certains produits médicaux pour lesquels il n’existe actuellement que peu d’alternatives. Les modifications ont été soumises pour examen.
6. Le Royaume- Uni, la Polynésie française, les Samoa américaines et le Commonwealth des îles Mariannes du Nord approuvent la modification proposée par les États-Unis. La Polynésie françaises note par ailleurs qu’elle n’a pas d’industries qui utilisent des microbilles. La Nouvelle Zélande note qu’une interdiction nationale a été annoncée pour la fabrication des microbilles.
7. Les États-Unis précisent par ailleurs leurs commentaires et demandent que la Conférence examine leurs amendements à l’appel à l’action : « *Nous décidons de prendre des mesures afin de réduire l’utilisation des microbilles en plastique dans nos pays* » pour remplacer « *Nous nous engageons à prendre des mesures pour interdire l’utilisation des microbilles en plastique dans nos pays* » et remplacer également « *Nous nous engageons également à promouvoir ces interdictions auprès d’autres états* » par « *Nous décidons également de promouvoir ces mesures auprès d’autres états »*.
8. Le Samoa demande des précisions sur le terme « autres états ». La Présidence suggère de retirer ce terme, l’amendement serait donc : *« Nous décidons également de promouvoir ces mesures »*
9. L’appel à l’action avec les amendements tels que proposés par les États-Unis et les Fidji est accepté par le Conférence.
10. La Conférence :

* **approuve** l’appel à l’action des Membres du PROE sur les microbilles en plastique, tel qu’amendé.

**Point 14 de l’ordre du jour : Coopération régionale**

**Point 14.1 de l’ordre du jour : Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique – Point sur la Gouvernance et le Financement**

1. Le Secrétariat présente une actualisation du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique.
2. L’Australie propose la révision de la seconde recommandation en vue d’y refléter les conclusions de la Conférence des Dirigeants du Forum des Îles du Pacifique qui a eu lieu entre le 4 et le 8 septembre 2017, notamment pour confirmer « sa compréhension des décisions des dirigeants sur le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, et elle exprime son soutien en vue d’une mise en œuvre efficace ».
3. La Nouvelle-Calédonie précise qu’elle-même et la Polynésie française sont désormais Membres à part entière du Forum des Îles du Pacifique et souligne qu’il est essentiel pour les Membres du PROE, comme les non-Membres, d’être pleinement conscients des décisions prises dans le cadre de la Conférence des Dirigeants.
4. Les Îles Cook demandent des explications sur le processus déployé par le Secrétariat face au défi que constitue la mise en œuvre des décisions prises par les dirigeants, ainsi que l’implication des Membres. Le Secrétariat répond qu’il s’engage fermement à soutenir l’effort du CORP visant à aligner le travail et le programme du PROE aux décisions et priorités des Dirigeants, de même qu’il continuera à encourager les Membres à contribuer à ce processus. Les décisions des Dirigeants sont également mises en œuvre dans le cadre de plans de travail du Secrétariat.
5. La Conférence :

* **prend en acte** du processus suivi pour le développement des recommandations aux Dirigeants sur le Cadre d’intégration régionale pour le Pacifique ; et
* **confirme** avoir compris les décisions des dirigeants quant au Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, et il exprime son soutien pour une mise en œuvre efficace.

**Point 14.2 de l’ordre du jour : Révision de la Charte du CORP :**

1. La Conférence a été mise au courant des révisions de l’ébauche de la Charte du CORP et des possibles implications du PROE. Le Secrétariat a signalé que la Charte du CORP n’a pas été approuvée par le Forum des dirigeants des îles du Pacifique (Leaders Forum Meeting) tenu en septembre 2017.
2. Les Îles Cook ont signalé que la question n’avait pas été abordée lors de ce Forum étant donné que plusieurs agences n’avaient pas signé la Charte du CORP. Elles font également remarquer que le Secrétariat ne l’a toujours pas approuvée.
3. La Conférence :

* **examine** la Charte révisée du CORP ;
* **confirme** l’intégration du PROE comme membre actuel du CORP ;
* **approuve** les réunions des agences du CORP réunissant les présidents du Conseil de gouvernance, afin de renforcer l’ensemble de la gouvernance du CORP, ainsi que la fréquence adaptée des réunions ;
* **demande** au Secrétariat de discuter avec d’autres présidents du CORP du niveau de ressources nécessaire à déployer pour la mise en œuvre des priorités des dirigeants.

**Point 14.3 de l’ordre du jour : Compte rendu des réunions des directeurs des organisations membres du CORP**

1. La réunion a été actualisée sur la base des résultats des réunions des directeurs des organisations membres du CORP tenues en 2017, en particulier en ce qui concerne le Cadre océanien pour un développement résilient (FRDP), le Cadre d'intégration régionale (FRP), les ressources du CORP, la charte du CORP, le FED-11, la Conférence sur les océans de l'ONU, la CdP23, les préparations pour le 48e forum des îles du Pacifique (FIP) et son thème du « Pacifique bleu », la priorité en matière d’aviation des PEI, les problèmes d’héritage des Îles Marshall et les groupes de travail du CORP.
2. La Conférence :

* **prend note** des mises à jours présentées par le Directeur général du PROE sur les réunions des directeurs des organisations membres du CORP tenues en 2017.

**Point 15 de l’ordre du jour : Déclarations des observateurs**

1. La 28ème CP a été suivie par de nombreux observateurs comme des agences du CORP, des ONG et diverses organisations environnementales et de conservation. Les observateurs ont fait des déclarations mettant en avant leurs secteurs de travail et les potentiels partenariats avec les Membres et le Secrétariat. La liste des observateurs et leurs déclarations figurent en Annexe VI.

**Point 16 de l’ordre du jour : Divers**

1. La Nouvelle-Zélande a offert son livre « Les grands requins blancs de Nouvelle-Zélande » (titre original « *New Zealand’s Great White Sharks »*), à chaque Membre du PROE. Il est écrit par Alison Balance, la gagnante du prix de l’écrivain et télédiffuseur d’Histoire naturelle (*natural history writer and broadcaster*). Le livre, dédié à Michael Manning, est offert aux écoles de Nouvelle-Zélande et du Pacifique sud. Le Secrétariat et les Membres expriment leur gratitude à la Nouvelle-Zélande pour ce présent.
2. Le Secrétariat a fait part de l’organisation du Conseil exécutif en septembre 2018. De plus amples informations seront envoyées aux Membres. Ils ont également annoncé la tenue de la prochaine Conférence du PROE (y compris les réunions ministérielles) en 2019. Une date plus précise sera donnée ultérieurement.

**Point 17 de l’ordre du jour : Adoption du rapport de la 28ème Conférence du PROE**

1. La Conférence :

* **adopte** les recommandations et décisions des rapports de résultats de la 28ème Conférence du PROE.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_